

<https://ricochets.cc/Point-anti-repression.html>



Point anti répression

- Les Articles -

Date de mise en ligne : samedi 2 février 2019

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Equipe juridique : 0753669158

Maitre Salmone barreau de Valence : 0663979475

Maitre Mamere barreau de Paris (mais présent à Valence durant 10 jours) 0617106521

En résumé, en cas d'arrestation, conseil de garder le silence en Garde à Vue, droit à voir un médecin (demander valium pour dormir est possible), obligation d'une notification écrite du motif de la garde à vue, demander un délais pour la comparution immédiate éventuelle. Pas d'obligation de donner son adn mais risque pécunier encouru si refus. Ça pourra être pris en charge par la caisse de solidarité.

Haut les coeurs !

Quelques conseils...

--- AVANT LA MANIF

Éviter de venir seul. Former des binômes, des groupes (des gens se connaissant déjà avec les mêmes objectifs et qui ne se lâchent pas pendant la manif). Fixer un rencard d'après-manif pour voir si tout le monde va bien.

Éviter d'amener agenda, carnet d'adresses, papiers compromettants. Les portables peuvent être pratiqués sur le moment mais en cas d'arrestation, les policiers peuvent avoir accès à tous vos contacts, ainsi qu'aux SMS envoyés et reçus. Un foulard, des gants ainsi que du sérum physiologique peuvent être utiles contre les gaz. Avoir en tête ou écrit sur le bras le nom d'un avocat à prévenir en cas d'arrestation et de garde-à-vue.

--- PENDANT LA MANIF

Charges, sirènes, grenades lacrymogènes & assourdissantes, intimidations verbales : la première arme de la police, c'est la peur. Face à cela, essayer de rester le plus calme possible, même dans les mouvements de foule. Éviter de courir inutilement (cela augmente le stress collectif). La peur est naturelle mais on peut apprendre à la canaliser (chanter ensemble, crier des slogans...).

Une charge de police dépasse rarement 30m donc il est inutile de courir plus loin : il vaut mieux rester groupés et éviter de laisser des personnes isolées derrière soi. Le BAC (flics en civil) est surtout là pour interpellé : ils agissent en rose fibre, interpellent et partent se reposer derrière les lignes de CRS. Rester groupés face à elle, former des chaînes est un bon moyen d'éviter que des gens repérés se fassent arrêter.

Les lacrymos sont parfois très localisés, il suffit de se décaler de quelques mètres pour les éviter et/ou les renvoyer. En cas de gazage, on peut utiliser du maux (trouvable en pharmacie) mélangé à de l'eau, ou du sérum physiologique (en s'en aspergeant). Les lacrymos coulent à la peau et aux tissus, il faut donc éviter de se toucher les yeux et les lèvres avec des mains ou des vêtements « contaminés ».

Rester toujours attentif aux autres manifestants : l'entraide est essentielle. Si on voit une arrestation, on peut s'y opposer en agrippant la personne et en interpellant les gens autour. Mais ça ne sert à rien de jouer les zozos... et de se faire serrer aussi.

Si rien ne peut être tenté, demander à la personne de crier son nom puis donner le max d'infos. **À l'équipe juridique** : Cela permet d'organiser l'aide juridique (préparer un dossier, entrer en contact avec un avocat et discuter de la défense...) et de savoir qui s'est fait arrêter. L'ami-e en garde-à-vue se sentira moins seul-e.

Enfin, il faut garder à l'esprit que les manifestants sont de plus en plus filmés : vidéo-surveillance urbaine (dans la rue, le métro), policiers filmant eux-mêmes les cortèges, quidams avec leur Smartphone, etc. Tous ces enregistrements facilitent ensuite grandement le travail policier pour identifier les plus révoltés. Se masquer le visage et avoir des habits de rechange et/ou passe à travers peut être utile (les flics identifient les gens à arrêter grâce aux descriptions des habits).

... EN CAS DE GARDE-À-VUE

La durée maximale d'un contrôle d'identité est de 4h : une garde-à-vue (GAV) peut durer 24h, prolongable jusqu'à 48h. Depuis 2011, il est possible d'exiger la présence d'un avocat dès le début de la GAV. On a la possibilité qu'il soit alors présent à chaque interrogatoire. Dans les faits, les flics peuvent insister pour commencer les auditions sans lui, sous prétexte qu'il n'est pas joignable. Ne pas céder sur ça et refuser toute déclaration sans son avocat.

Il faut savoir que tout ce qui vous direz lors d'une audition sera utilisé ensuite par un juge pour vous condamner. Il est quasi impossible de revenir, lors d'un procès, sur des déclarations faites au cours d'une GAV.

Une des techniques policières souvent employée est de vous inciter à reconnaître tout ce qui vous est reproché pour « sortir plus vite » de GAV. Accepter est souvent un mauvais calcul. Il vaut mieux ne rien lâcher, quitte à faire une GAV plus longue et être ensuite innocenté ou condamné moins durement.

Demander à voir un médecin (si cette demande n'est pas satisfaite, il y a vice de procédure... et ça fait toujours du bien de rencontrer des gens pendant ces moments-là). La loi n'oblige qu'à donner ses noms, date de naissance et adresse. Malgré toutes les pressions et menaces des flics, on a évidemment le droit de ne rien déclarer en GAV (« je préfère garder le silence »). Vous encourez alors le risque de faire la GAV en entier (24 ou 48h). Attention, les flics manipulent souvent les procès-verbaux, il faut bien les relire avant d'éventuellement les signer, ce qui n'est pas obligatoire si par exemple on est pas d'accord avec ce qui est marqué dedans. Si les policiers refusent de mettre ou d'enlever ce que vous voulez dans un PV, rien ne vous oblige à le signer.

Le fichage génétique (ADN) est un grand pas vers le fichage généralisé de la population. Même si refuser de donner son ADN aux flics constitue un délit (un an de prison et 15 000 euros d'amende en théorie), les poursuites ne sont pas systématiques et les condamnations souvent légères (une petite amende ou du TIG). Surtout quand le prévenu invoque un refus éthique et est soutenu par des associations et syndicats. Là aussi, la **Caisse de Solidarité** est là pour organiser la solidarité en cas de condamnation pour refus ADN. Le refus de la prise d'empreinte et de photo est aussi possible (mais puni légèrement par la loi comme pour l'ADN).

En cas de comparution immédiate, il vaut mieux demander un report pour préparer sa défense correctement. On encourt alors le risque d'une détention préventive (au max quelques semaines) selon la gravité des faits reprochés, le contexte de l'arrestation et les garanties de représentation fournies, mais cela laisse le temps à l'avocat et aux proches de préparer un dossier solide et donc d'être mieux défendu lors du procès.

--- APRES LA MANIF

Changer ses vêtements si nécessaire, éviter de rentrer seul chez soi. Ça peut être pas mal de trouver un moment pour discuter collectivement de la manif. Pour revenir plus forts et mieux organisés à la prochaine !

Contact avocats:
Maitre Gabrielle SALMON : 0663979475
Maitre MAMERE : 0617106521

Contact équipe juridique:
(en cas d'arrestation, de violence policières)
07 53 66 91 58